

# Schéma départemental pour une politique sportive

## concertée en Ariège

### 2017 – 2021



# Sommaire

<b>Avant propos</b>	page 3
<b>I- Charte pour une politique sportive concertée en Ariège</b> Signée le 15 décembre 2014.	page 4
<b>II- Etat des lieux</b>	page 12
• 09 chiffres clés du département	page 13
• 09 chiffres clés du sport en Ariège	page 14
• Bilan stratégique	page 15
• Imaginer demain pour les territoires d'avenir en Ariège	page 16
<b>III- Les thèmes et les orientations de l'olympiade</b>	page 20
• <b>le sport comme outil de développement</b>	
○ promouvoir le potentiel des sports de nature et du tourisme sportif	page 21
○ encourager la performance sportive en Ariège	page 23
• <b>le sport pour tous et partout</b>	
○ rendre accessible le sport ariégeois	page 25
○ appréhender la dimension citoyenne du sport	page 27
• <b>les équipements sportifs</b>	
○ identifier l'offre actuelle... pour préparer demain	page 29
• <b>le monde sportif</b>	
○ aider à la professionnalisation du sport ariégeois	page 31
○ former et valoriser les bénévoles pour les accompagner	page 33
<b>IV- Et Maintenant...</b>	page 34
<b>V- Annexe</b>	page 36

# Avant propos

Depuis de nombreuses années, le partenariat institutionnel autour de la politique sportive a été renforcé sous la forme d'un groupe de travail impulsé par le Conseil départemental avec la participation de l'Etat (DDCSPP) et du CDOS. Se réunissant régulièrement, ces acteurs ont rapidement partagé le besoin d'un diagnostic étoffé de la situation du sport sur le département, afin de construire ensemble un cadre de référence pour une politique sportive pluriannuelle. Le Conseil départemental a donc commandité une étude qui permet aujourd'hui de pouvoir identifier les atouts, les freins en matière d'offre sportive, de dégager des orientations partagées mais surtout d'offrir un cadre structurant pour le partenariat entre l'Etat, la collectivité départementale, les collectivités locales et le mouvement sportif.

## Organisation et méthodologie de travail retenue :

### ***Le comité de pilotage :***

C'est une instance d'orientations stratégiques pilotée et coordonnée par le Conseil départemental qui regroupe les partenaires institutionnels et associatifs historiques (DDCSPP, CDOS, UNSS). Il se fixe les objectifs suivants :

- Assurer une meilleure concertation entre les acteurs majeurs du sport pour plus de cohérence des missions de chacun.
- Fixer les orientations du comité technique.
- Délibérer sur les travaux et propositions du comité technique.

Cette instance se réunit deux à trois fois par an, le travail préparatoire est confié à un comité technique.



### ***Le Comité technique :***

Il réunit potentiellement un ensemble d'élus et de techniciens issus des institutions et associations partenaires apportant les diverses compétences pour appréhender le sport en Ariège. Il a pour objectifs :

- Travailler au développement durable du sport en Ariège.
- Etre générateur d'idées, de projets et assurer un suivi partagé du sport sur le département
- Analyser et permettre une expertise croisée voire mutualisée des données départementales.

Sa composition est volontairement non figée pour permettre la plus grande souplesse de participation, avec une régularité attendue des membres du comité de pilotage.

L'ensemble des partenaires se sont ensuite accordés autour d'un socle commun en termes de principes, de valeurs et d'objectifs partagés :

**LA CHARTE POUR UNE POLITIQUE SPORTIVE CONCERTÉE EN ARIÈGE.**



# Charte pour une politique sportive départementale concertée





# INTRODUCTION

## LES PARTENAIRES :

Le Conseil général, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Réunis au sein du comité de pilotage sport, ils s'engagent dans la construction et le développement d'une politique sportive départementale concertée de qualité notamment en faveur des publics enfance-jeunesse et des personnes en situation de handicap.

Dans la continuité du travail entrepris depuis 2 ans, les partenaires renforcent leur position en approuvant la mise en œuvre d'un projet sportif global et formalisé par un schéma départemental des politiques sportives.

Les éléments présentés dans ce schéma sont le fruit d'une large concertation avec les acteurs du sport ariégeois dans le cadre d'une étude préalable.

Les partenaires ont donc l'ambition de prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels les acteurs du sport sont maintenant confrontés, de donner une suite aux travaux du cabinet d'études et préciser l'intervention de la collectivité dans le développement du sport. Il s'agit aussi de réaffirmer le soutien aux acteurs du sport qui jouent un rôle essentiel et participent à la vie et au développement touristique, économique et social de l'Ariège.





## CONTEXTE

L'Ariège est un département identifié comme sportif, bien équipé, diversifié dans ses pratiques ; ce qui contribue par ailleurs à son image générale et à son attractivité.

Le sport Ariégeois, c'est environ 38 000 pratiquants pour 597 clubs sportifs, 46 comités sportifs départementaux, soit 35 familles d'activités physiques et sportives praticables (38 au niveau national).

Le sport est un secteur important de la vie sociale et économique du département, notamment les sports de nature pour lesquels l'environnement et les sites sont parfaitement adaptés.

En 2012, le Conseil général s'est saisi de la question du sport en mandatant un cabinet d'étude qui a montré tout l'intérêt du sport dans l'éducation, la formation, le développement de la vie sociale et citoyenne sur le territoire rural que représente l'Ariège.

Le sport doit en effet avoir toute sa place dans la politique départementale. Il est essentiel pour l'épanouissement de chacun, mais aussi pour ce qu'il apporte en terme de valeurs partagées et de cohésion sociale. Egalité, solidarité, citoyenneté, autant de valeurs qui nous parlent et auxquelles nous sommes particulièrement attachés, notamment vis à vis des publics enfance-jeunesse et des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires souhaite donner une nouvelle ambition aux pratiques sportives. Il est, en effet très important de prendre en compte les mutations intervenues à tous les niveaux de la société et par conséquent au niveau du département : vieillissement de la population, évolution des comportements de la jeunesse, accroissement des inégalités, développement de la précarité et ruralité des territoires. Le sport, comme les autres domaines, n'échappe pas aux grands questionnements.

Les partenaires reconnaissent toute la nécessité de conserver et d'accroître la complémentarité des actions menées dans le cadre du sport amateur ou sport de masse avec celles menées dans le cadre du sport de haut niveau voire du sport professionnel. Les événements exceptionnels constituent un moteur de la pratique régulière.

De même, les dirigeants bénévoles, dont l'action est primordiale mais souvent insuffisamment reconnue, sont de plus en plus à la tête de « petites entreprises » avec des préoccupations touchant à la gestion des relations humaines, au suivi comptable et aux difficultés financières. Le domaine du sport demande aux dirigeants bénévoles des compétences et des efforts de plus en plus poussés en terme par exemple de logistique, d'organisation et de responsabilité.



# LES VALEURS DU SPORT

**Le sport véhicule des valeurs qui sont porteuses d'un message humaniste issu du mouvement associatif. Il est un vecteur d'éducation et d'éveil à la citoyenneté, un outil à fort impact social. Il approfondit, ou parfois initie des notions que l'on retrouve dans la vie de famille, à l'école et dans la vie en société. Le sport est porteur de valeurs culturelles, intergénérationnelles et vecteur d'une image positive pour soi et les autres.**

## LA LOYAUTÉ ET ÉTHIQUE DU SPORT

Accepter la vérité sportive, être en permanence « fair-play », en respectant les règles. Rejeter radicalement toute forme de pratiques déviantes ou d'additions, de collusion, de corruption. Se garder de porter atteinte de quelque façon que ce soit à la source de santé physique et morale qu'offre le sport.  
Avoir un contrôle de soi intérieur et extérieur. Apprendre à connaître son corps et à utiliser ses forces mais aussi ignorer les provocations, calmer ceux qui se laisseraient emporter.  
Les sportifs sont porteurs d'une image positive.

## LE RESPECT

Dans la pratique sportive le respect se vit dans l'acceptation des règles du sport pratiqué (dans le lettre et dans l'esprit), dans la considération des arbitres et des arbitrages, ainsi que de l'adversaire (rester correct, avoir la ténacité et la volonté de la victoire sans être méprisant, ni vulgaire). Sans oublier le respect du public (éviter les démonstrations excessives ou agressives tout en sachant partager les émotions avec le public, accepter les interviews et rencontres, savoir communiquer) et de l'environnement et des équipements en veillant à limiter les impacts environnementaux.

## LE DÉPASSEMENT DE SOI

Avant de se battre contre l'adversaire, on se bat contre soi-même en repoussant ses limites.  
A tous les niveaux de pratique, le sport offre aux pratiquants un sentiment d'accomplissement et de réussite par le recul de ses limites. Une persévérance dans l'effort qui aboutit à des améliorations des qualités physiques et mentales. Esprit d'équipe, compétitivité, appartenance à un collectif et à une identité départementale conduisent aussi à ce dépassement. Le sport est une école de solidarité, d'esprit d'équipe et d'abnégation.

## L'ÉPANOUISSEMENT DANS LE SPORT

Le sport est source d'enthousiasme du fait de l'intensité des sensations et des joies mais aussi des amitiés qui se nouent sur le terrain.  
Il est source de lien social. Respecter ces valeurs dans la pratique sportive comme dans la vie de tous les jours permet d'acquérir un profond sentiment d'épanouissement et de progrès.

## TRANSMISSION ET RELAIS

Le sport est vecteur d'une meilleure cohésion sociale et favorise les liens intergénérationnels. Il est un relais entre les compétiteurs et les plus jeunes pour les amener à s'investir dans le sport.



**ACTIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**





# CHARTRE

## pour une politique sportive concertée en Ariège

Afin d'inscrire la gestion et le développement des pratiques sportives présentes dans le département dans un cadre durable et raisonné, le Conseil général en collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) ont souhaité identifier l'offre et la pratique sportive dans le département afin d'aboutir à un Schéma Départemental des Politiques Sportives.

Ce schéma vise à dégager des orientations partagées et à offrir un cadre structurant pour le partenariat entre le Conseil général, la DDCSPP et le CDOS.

L'étude commanditée par le Conseil général a permis d'établir un état des lieux de l'offre et des besoins corrélés à la pratique sportive en passant par le profil des pratiquants, des bénévoles associatifs, les équipements sportifs, les comités et clubs sportifs.

Un partenariat institutionnel autour de la politique sportive a été mis en place, sous la forme d'un groupe de travail entre l'Etat, le Conseil général et le mouvement sportif représenté par le CDOS. Se réunissant régulièrement, ces acteurs ont rapidement partagé le besoin de construire ensemble un cadre pour une politique sportive concertée et durable.

Au vu de l'état des lieux du sport en Ariège, les partenaires s'accordent autour des axes communs suivants :

### • LE SPORT ARIÉGEOIS

Impulser une démarche de structuration globale et de communication, fédératrice et porteuse d'une identité départementale en consolidant la richesse de l'offre sportive actuelle autour des notions de diversité et de qualité.

### • LE SPORT ÉDUCATIF

Cibler la jeunesse comme public prioritaire et trouver la juste articulation du sport éducatif avec les enjeux et objectifs définis dans le Schéma Départemental des Politiques Educatives.

Utiliser le sport comme support de prévention santé.

### • LE SPORT CITOYEN

Contribuer au développement du tissu social du département : accessibilité aux pratiques pour tous, valides ou non valides. Le sport doit être un vecteur d'intégration économique (emploi), sociale (bénévolat), de mixité des genres, des générations.



**ACTIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

[www.ariège.fr](http://www.ariège.fr)





## LES OBJECTIFS GENERAUX

Les différentes réflexions menées autour de thématiques comme l'animation et la pratique sportive, le haut niveau et la dimension territoriale du sport, nous amènent à proposer les objectifs généraux suivants :

### UNE POLITIQUE SPORTIVE VISANT LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS :

La politique sportive départementale se singularise par la priorité donnée au sport pour tous avec un focus sur la jeunesse et les publics dits prioritaires. Il conviendrait de réduire les inégalités géographiques, individuelles (niveau de ressources, âge, situation de handicap...), mais aussi entre disciplines sportives. Ainsi doivent être décloisonnés et mis en cohérence les différentes interventions en faveur des jeunes et notamment le dispositif « Politiques Éducatives Locales ».

Ceci afin d'aboutir à l'articulation des compétences du mouvement sportif avec les interventions des autres partenaires pour favoriser l'accès de tous les publics à une pratique sportive tout en développant une offre pertinente.

### UNE POLITIQUE CONTRIBUANT À LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF :

Compte tenu du caractère de territoire rural que revêt le département de l'Ariège, la politique départementale du sport incite à développer les démarches de mutualisation et d'accès à la pratique, dans une perspective de pérennité, d'amélioration de la qualité et de diversification des activités sur des échelles pertinentes.

### UNE POLITIQUE BASÉE SUR LE PARTENARIAT :

Aucun acteur du département ne peut avoir d'impact significatif sans prendre en compte l'ensemble des partenaires œuvrant pour le sport. Ces partenaires sont à la fois institutionnels (Conseil général, DDCSPP, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Conseil régional, communautés de communes, communes...) et associatifs (CDOs, comités départementaux, clubs...). Dans un contexte de rareté des ressources publiques, il peut aussi s'agir de partenariats financiers diversifiés par des sources de financement comme le sponsoring, le don ou le mécénat.

### UNE POLITIQUE VISANT UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT :

Comme le prévoit l'agenda 21 du Conseil général, celle-ci doit prendre en compte les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

La politique sportive doit s'inscrire dans la durée et s'attacher à favoriser la pérenniation de la pratique d'activités sportives dans le département et à valoriser au mieux les impacts des actions comme le sport de haut niveau et l'organisation de manifestations sportives.

Le sport de haut niveau et le sport professionnel doivent affirmer leur implication dans le mouvement sportif du département, afin qu'au-delà de l'exemplarité liés à leurs résultats, ils puissent mettre à disposition leurs ressources et compétences pour irriguer le département, soutenir l'activité des clubs et participer au rayonnement de l'Ariège.

De même, les manifestations sportives sont génératrices non seulement de retombées économiques et médiatiques mais incitent à la pratique et peuvent susciter une offre touristique notamment lorsqu'il s'agit des sports de nature.



AGIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

www.ariège.fr





Le Président du Conseil général de l'Ariège,  
Henri NAYROU.

Le Préfet de l'Ariège,  
Nathalie MARTHIEN.

Le Président du Comité Départemental  
Olympique et Sportif,  
Christian BERNARD.

15 DEC. 2014



**ACTIONS  
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**  
WWW.ARIEGE.FR



## **II- Etat des lieux**

**Les constats sont issus de l'étude préparatoire au schéma départemental des politiques sportives réalisée par le cabinet CONCEVO en Mars 2013 et du Panorama statistique 2015 de la DRJSCS d'Occitanie avec mise à jour de certaines données depuis lors.**

**Le périmètre des communautés de communes correspond à celui avant la loi NOTRe du 7 août 2015.**

# 09 chiffres clés du département

- **151 000 habitants** (5 724 711 habitants Région Occitanie)
- **2<sup>ème</sup>** département le moins peuplé de la Région Occitanie
- **7<sup>ème</sup>** département le moins peuplé de France métropolitaine (5<sup>e</sup> région la plus peuplée de France)
- **0,9%** de croissance démographique par an (0,9% Région Occitanie)
- **192 000 habitants** (projection estimée en 2040)
- **30 habitants au km<sup>2</sup>** (79 habitants au km<sup>2</sup> pour la Région Occitanie)
- **23%** des ariégeois ont plus de 65 ans (20% pour la Région Occitanie)
- **12%** de taux de chômage (12% pour la Région Occitanie)
- **18%** de taux de pauvreté (17% pour la Région Occitanie)

# 09 chiffres clés du sport en Ariège

- **37 000** pratiquants licenciés en clubs (sachant qu'un pratiquant peut posséder plusieurs licences)
- **36%** de licences féminines en clubs (32% au niveau National)
- **600** clubs
- **50** comités départementaux
- **35** Activités Physiques et Sportives (APS) praticables
- **900** équipements tout type confondu (hors sports de nature)
- **850** sites et espaces de sports de nature
- **19** sportifs inscrits sur les listes ministérielles
- **1** structure associée au Projet de Performance Fédérale (centre école de parachutisme de Pamiers).

## Bilan stratégique

Forces	Faiblesses
<b>Constat sur l'actuel</b>	
<p><b>Pratique :</b> Un taux de pratique important. Un large panel de publics pratiquant : tous les publics pratiquent avec un fort taux de satisfaction.</p> <p><b>Une offre importante et diversifiée :</b> Un fort taux d'équipements pour l'Ariège. Un nombre de clubs important et couvrant presque tout l'éventail des familles d'activités physiques et sportives classifiées par l'INSEP.</p> <p><b>Espaces de pratiques et évènements des sports de nature :</b> Grande diversité toutes saisons confondues qui répondent aux attentes d'un public croissant issu du département, de toute la France voire de l'Etranger.</p>	<p><b>Fonctionnement :</b> Absence d'une réelle politique territoriale permettant d'organiser et d'optimiser l'ensemble des actions en faveur du sport. La structuration du mouvement sportif repose quasi exclusivement sur du bénévolat pour l'encadrement, le développement et la gestion (C'est une faiblesse dans le contexte menaçant actuel concernant la chute du bénévolat actif énoncée par les dirigeants de clubs et CD).</p> <p><b>Ressources des clubs et des comités départementaux :</b> Humaines : un déficit en bénévoles encadrants en charge de responsabilités associatives. Financières : représentent des difficultés pour les clubs.</p> <p><b>Disparités dans l'offre</b> L'accessibilité géographique et culturelle à l'offre est celle d'un territoire rural.</p> <p><b>Quelques problèmes relevés concernant les équipements :</b> Certains équipements ne sont pas ou plus adaptés à la pratique : badminton (capacité d'accueil) ; tennis, pétanque (pas de terrains couverts pour des pratiques toutes saisons),... Un manque avéré de bassins de natation sportifs qui nuit au développement de clubs (natation, triathlon, pentathlon) malgré de réels progrès sur Foix et Saint Giron.</p> <p><b>Un Sport de Haut-Niveau peu développé :</b> Pas de Pôle sur l'Ariège et seulement 19 sportifs sur les listes ministérielles (car peu de filières d'études supérieures sur le département). Pas de clubs de sports collectifs de niveau National.</p>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>

## Réflexions prospectives

### **Démographie :**

Une croissance importante pour un département rural.

### **Dynamique actuelle :**

Les acteurs du sport ont pour objectif de structurer davantage la politique sportive du territoire. Il y a possibilité de bénéficier des enseignements du Schéma des Politiques Educatives Locales.

### **Des leviers sous exploités aujourd'hui qui sont à méditer :**

Haut-Niveau, Événementiel, Sports de Nature...

### **Nouveau découpage intercommunal propice à une nouvelle gouvernance.**

### **Viabilité des structures :**

Une chute du bénévolat actif mentionnée par les dirigeants de clubs et de comités départementaux.

Une surcharge administrative de plus en plus prégnante dans la gestion des clubs et des comités départementaux.

Une aide aux structures sportives qui pourrait diminuer si l'organisation des acteurs majeurs du sport ne progresse pas en faveur d'une optimisation de leurs actions/ ressources/ moyens.

# Imaginer demain, pour les territoires d'avenir en Ariège

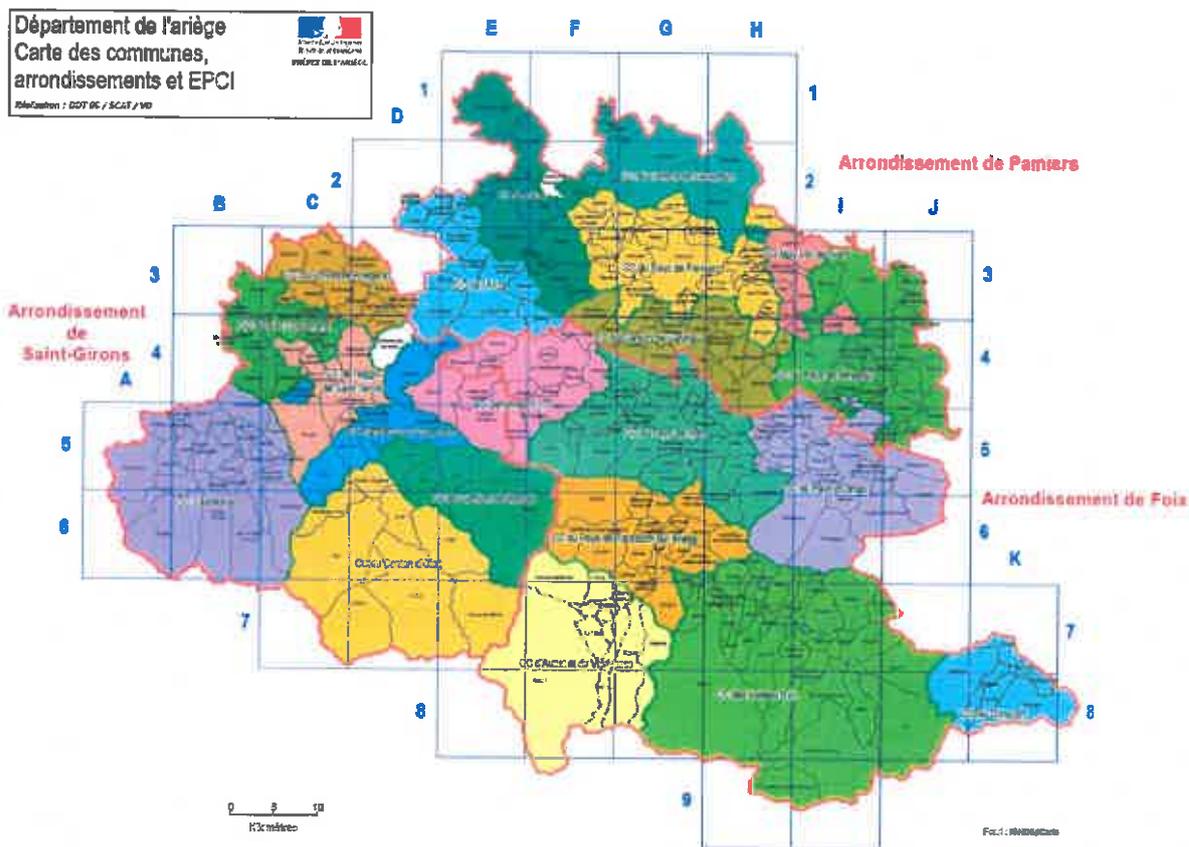
Le schéma départemental du sport cherche à mettre en évidence la **nécessaire mutualisation** des imaginations, pour pallier les inégalités territoriales, qui freinent l'aménagement du département, en vue de faciliter l'accès au sport à l'ensemble de la population.

Si l'importance de la coopération est largement soulignée, il ne faut pas négliger le rôle essentiel de la **volonté politique** qui est à l'origine de tout développement. Ainsi, ce schéma doit avoir pour vocation l'aide à la prise de décisions des élus en faveur des territoires d'avenir en Ariège.

Une démarche similaire est menée en parallèle à l'échelle de la région Occitanie au travers de la formalisation d'une Stratégie Régionale de Développement du Sport à laquelle l'Ariège devrait prendre place.

## Des territoires d'avenir à l'échelle des intercommunalités

Depuis le 1er janvier 2014, les 36 700 communes de France font partie d'une intercommunalité.



Carte présentant le découpage administratif de l'Ariège (Communautés de communes et arrondissements) mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2013

*« La montée en puissance dans les années à venir de l'intercommunalité sportive apparaît comme un mouvement incontournable pour l'ensemble des acteurs [...] il conviendra de l'accompagner en mettant en place des outils permettant aux EPCI de pouvoir mener une véritable politique sportive »*

[Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, Diagnostic territorial et perspectives du sport fédéral en Bretagne – septembre 2012].

Le tableau suivant, présente un comparatif avec la moyenne départementale des 21 communautés de communes ariégeoises (avant loi NOTRe), au regard des critères suivants :

- La part des licenciés sportifs par rapport à la population ;
- La densité des équipements sportifs pour 1 000 habitants ;
- Le taux de pauvreté.

Cela permet de mettre en évidence les territoires d'avenir, c'est-à-dire des territoires pour lesquels des besoins sont identifiés afin de palier aux inégalités territoriales et faciliter l'accès au sport pour chacun.

**Tableau comparatif avec les moyennes départementales (source CONCEVO 2013)**

Nom EPCI (avant loi Notre)	Données statistiques complémentaires					3 critères d'évaluation pour le comparatif		
	* si prise de la compétence sport par l'EPCI Nombre d'habitants	Nombre de clubs affiliés	Nombre de famille d'APS	Nombre d'équipements sportifs *	Nombre de licenciés en fédération	Taux de pénétration des licenciés, résidents ou non dans l'EPCI, par rapport aux habitants de l'EPCI	Taux de pauvreté	Densité d'équipements pour 1 000 habitants
Communauté de communes de Pamiers	27046	102	29	133	7816	28,90	18,4	4,91
Communauté de communes du Pays de Foix *	20821	85	25	106	4952	23,79	13,2	3,09
Communauté de communes du Pays d'Ilhéus *	16078	57	21	77	3215	20,01	20,8	4,79
Communauté de communes de Saint-Girons *	12045	53	22	61	3416	28,37	19,2	5,06
Communauté de communes de Varilhes *	10023	24	13	45	1865	18,61	11,5	4,49
Communauté de communes de Savertun	9957	34	15	32	2808	28,21	17,9	3,21
Communauté de communes de Tarascon	8895	34	17	42	1613	18,13	16,1	4,72
Communauté de communes de Mirrepeix	8582	35	16	53	2144	25,11	19,6	3,16
Communauté de communes de la Vallée de la Lize	6321	23	15	37	1289	20,39	18,7	3,88
Communauté de communes de l'Arize d'Azé *	5639	23	13	51	1793	31,81	13,9	5,29
Communauté de communes de l'Arize *	4177	14	9	21	618	14,80	22,4	5,02
Communauté de communes du Seronnais *	3275	13	9	21	719	21,95	22,4	3,36
Communauté de communes du Canton d'Oust *	3035	12	11	24	618	20,36	25,8	1,61
Communauté de communes du Bas-Couserans *	2962	9	8	15	545	18,40	16,2	3,06
Communauté de communes du Castillonais *	2958	7	5	18	219	7,40	27,5	6,09
Communauté de communes du Volvestre ariégeois *	2085	6	5	10	282	13,53	13,9	4,00
Communauté de communes de Mazaal	1892	2	2	8	31	1,64	nc	4,28
Communauté de communes de la Vallée moironne de Flers	1544	3	3	4	133	8,63	nc	2,59
Communauté de communes Auzas-Videssos *	1438	15	13	24	708	49,24	nc	16,00
Communauté de communes du Val-Couserans *	1424	2	2	7	108	7,58	nc	4,92
Communauté de communes du Donezan	532	1	1	9	105	19,74	nc	10,31
Communes isolées	368	9	1	1	78	21,20	nc	2,72
<b>Total (moyenne départementale)</b>	<b>151117</b>	<b>563</b>		<b>799</b>	<b>35075</b>	<b>23,21</b>	<b>18</b>	<b>5,29</b>

aucun critère favorable par rapport à la moyenne départementale ;

1 critère favorable par rapport à la moyenne départementale ;

2 critères favorables par rapport à la moyenne départementale ;

3 critères favorables par rapport à la moyenne départementale.

\* A noter que depuis 2013 plusieurs équipements sportifs structurants ont émergé sur les territoires rehaussant considérablement ces données.

Malgré la prise de conscience sur l'intérêt de mutualiser les moyens au niveau intercommunal,

une majorité des communes, appartenant aux communautés de communes n'ayant pas retenu la compétence sport, n'éprouvent pas le besoin d'envisager une politique sportive globale à l'échelle intercommunale.

### Répartition des compétences retenues par les communautés de communes ayant une compétence « sport » retenue dans leurs statuts

	Aide à l'encadrement sportif	Aménagement et entretien des sites du territoire	Construction, gestion, et entretien équipements sportifs	Gestion /aide station ski	Subventions aux associations
CC d'Auzat-Vicdessos		X	X		
CC de l'Arize			X		X
CC de Saint-Girons			X		
CC de Val-Couserans		X	X		
Cc des vallées d'Ax		X	X	X	X
Cc du Bas-Couserans	X	X	X		
CC du Canton de Varilhes		X	X		
Cc du Canton d'Oust		X	X	X	
CC du Castillonnais	X		X		X
Cc du Pays de Foix		X	X		
CC du Pays d'Olmes			X	X	
Cc du Seronnais			X		
CC du Volvestre ariégeois	X	X			

Sur le département de l'Ariège, parmi les 21 communautés de communes existantes, 13 possèdent au moins 1 des 5 compétences sport (animation sportive, aides aux sportifs de haut niveau, construction, aménagement et gestion des équipements, mise à disposition d'équipements auprès des établissements scolaires, soutien aux associations), **soit 62 % des EPCI.**

#### Actions en faveur du sport réellement appliquées

■ oui ■ non

52% - 48%

Dans les faits, seulement 10 communautés de communes mettent réellement en place des actions en faveur du développement du sport.

Pour les autres, la compétence a bien été retenue dans les statuts, mais n'est pas effective sur le terrain, **soit 48 % des EPCI.**

De tailles différentes, ces intercommunalités ont aujourd'hui des moyens trop faibles pour porter des projets d'envergure.

# III- Les thèmes et les orientations

Le présent schéma est une traduction opérationnelle des objectifs fixés par la charte.

- **le sport comme outil de développement**
  - promouvoir le potentiel des sports de nature et du tourisme sportif page 22
  - encourager la performance sportive en Ariège page 24
  
- **le sport pour tous et partout**
  - rendre accessible le sport ariégeois page 26
  - appréhender la dimension citoyenne du sport page 28
  
- **les équipements sportifs**
  - identifier l'offre actuelle pour préparer demain page 30
  
- **le monde sportif**
  - aider à la professionnalisation du sport ariégeois page 32
  - former et valoriser les bénévoles pour les accompagner page 34

## GLOSSAIRE

- **ARP** : Acteur Ressource Potentielle
- **PSP** : Projet Sportif Pluriannuel
- **RES** : Recensement des Equipements Sportifs
- **CRIB** : Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles

**NB** : Les actions appelant une participation financière des signataires sont conditionnées aux orientations et à la disponibilité des crédits disponibles.

# A- Le sport comme outil de développement

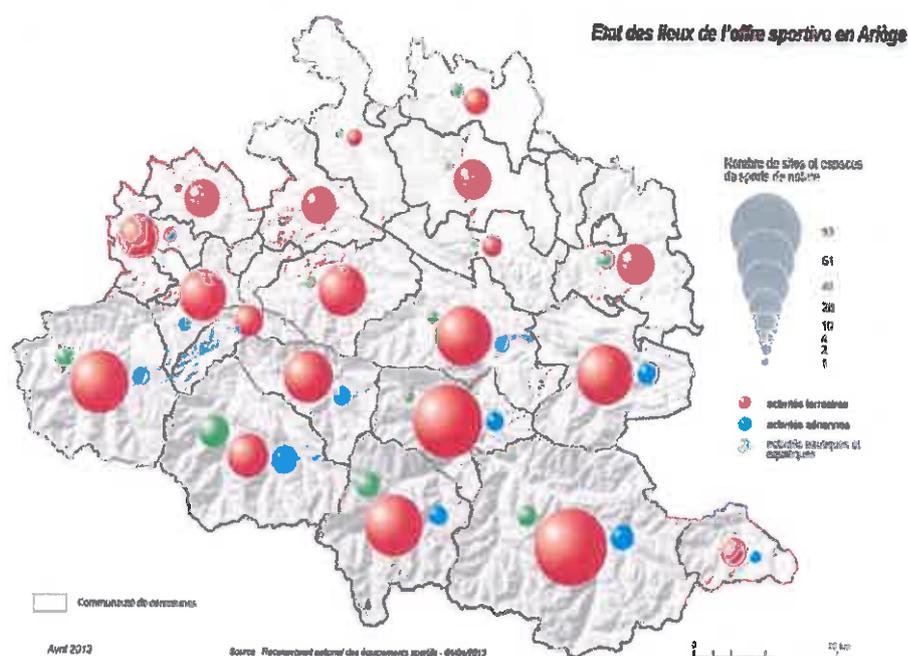
## Deux orientations :

### Orientation 1 : « Promouvoir le potentiel des sports de nature et du tourisme sportif »

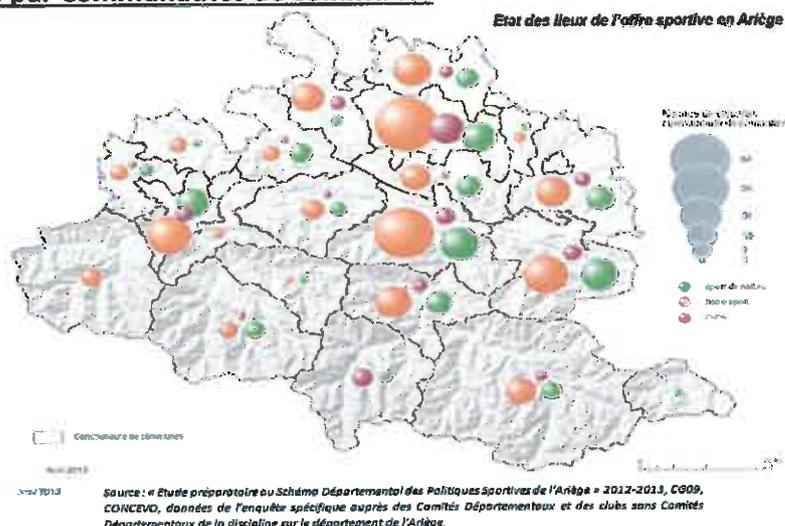
**Préambule :** Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et accessibles à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu. Si les fédérations délégataires organisent la pratique des disciplines pour le haut niveau autant que pour le plus grand nombre, on constate que les sports de nature s'exercent, de manière significative, en dehors d'un cadre associatif sportif tout au long de l'année.

#### **Constat :**

#### **Nombre d'Espaces Sites et Itinéraires (ESI) de sports de nature**



## Nombre de clubs par Communautés de communes



### Objectif n°1 : Soutenir le développement maîtrisé et concerté des sports de nature

#### Actions engagées :

- Former à la valeur éducative des sports de nature (ARP : DDCSPP).
- Financer les clubs et comités départementaux œuvrant dans les sports de pleine nature (stages sportifs, stages APPN, événements, etc) (ARP : DDCSPP, Conseil départemental).
- Aider à l'emploi et les groupements d'employeurs.

#### Actions à venir :

- Promouvoir le tourisme sportif à fort potentiel de développement en concertation avec le mouvement sportif et en lien avec les politiques touristiques (notamment avec l'Agence De développement Touristique)
- Améliorer la connaissance de l'aménagement du territoire via le site du Recensement des Equipements Sportifs.
- Inciter à la pratique des sports d'hiver.
- Valoriser les actions « Terres de Challenge » portées par le Conseil départemental (trail, courses vélo...).

### Objectif n°2 : Contribuer à la structuration de l'offre existante dans le respect des droits et des usagers

#### Actions engagées :

- Veiller à l'information à la sécurité des usagers et des maîtres d'ouvrage (ARP : DDCSPP et Conseil départemental).
- Faciliter la médiation et la résolution de conflits d'usages (ARP : DDCSPP et Conseil départemental).
- Gérer des infrastructures des activités de pleine nature partagées avec les communes et leurs groupements (ARP : Conseil départemental-service Aménagement-Espace Rural).

#### Actions à venir :

- Mettre en place une réflexion autour des sports de nature.
- Actualiser les différents plans départementaux (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, nautique, équestre et VTT).
- Participer aux actions de développement des sports de nature pilotées par l'ADT.
- Optimiser le rôle de la commission des sports de nature au sein du CDOS.

## Orientation 2 : « Encourager la performance sportive en Ariège »

**Préambule :** L'excellence sportive et le sport professionnel doivent affirmer leur implication dans le mouvement sportif du département, afin qu'au delà de l'exemplarité liée à leurs résultats, ils puissent mettre à disposition leurs ressources et compétences pour irriguer le département, soutenir l'activité des clubs et participer au rayonnement de l'Ariège.

Il existe trois listes de sportifs reconnus par l'État : les sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs et les partenaires d'entraînement. Les listes des sportifs sont arrêtées pour une année par le Ministre chargé des sports, sur proposition des directeurs techniques nationaux placés auprès des fédérations concernées. Une quatrième catégorie pourrait exister en Ariège, « Avenir 09 », à l'initiative du Conseil départemental, répertoriant les jeunes sportifs ariégeois détectés et ayant un potentiel reconnu par l'équipe technique du Comité Départemental.

### **Constat :**

**Sportifs « Avenir 09 » aidés par le Conseil départemental en 2016 et sportifs inscrits sur liste ministérielle**

<b>SPORTIF « Avenir 09 » - QUALIFIES EN NATIONAL</b>	<b>10</b>
<b>INSCRIT EN CENTRE DE FORMATION</b>	<b>7</b>
<b>INSCRIT SUR LISTE MINISTERIELLE JEUNE</b>	<b>6</b>
<b>INSCRIT SUR LISTE MINISTERIELLE ESPOIR</b>	<b>12</b>
<b>INSCRIT SUR LISTE MINISTERIELLE SENIOR</b>	<b>4</b>
<b>INSCRIT SUR LISTE MINISTERIELLE ELITE</b>	<b>1</b>

**Objectif n°1 : Utiliser la prise en compte de la performance sportive, comme moteur des disciplines et vitrine du département**

### **Actions engagées :**

- Attribuer une aide aux jeunes « Avenir 09 » (ARP : Conseil départemental).
- Aider à l'organisation d'évènements sportifs à minima d'envergure départementale (ARP : Conseil départemental).
- Favoriser la complémentarité des rencontres festives autour des performances et de l'engagement sportif bénévole.
- Aider les sections sportives scolaires (ARP : Conseil départemental).

### **Actions à venir :**

- Inciter les comités concernés dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la performance.
- Délivrer le label « Avenir 09 » (ARP : Conseil départemental).
- Valoriser les équipes départementales (ARP : CDOS).
- Encourager les équipes à se constituer (ARP : Conseil départemental et CDOS).

**Objectif n°2 : Accompagner les sportifs listés dans leur démarche vers l'excellence sportive jusqu'à la phase de reconversion**

**Actions engagées :**

- Aider financièrement les sportifs listés en contrepartie d'une contractualisation (ARP : Conseil départemental).
- Aider financièrement le Centre Médico-Sportif (CMS) (ARP : Conseil départemental et DDCSPP).
- Aider à l'organisation des stages sportifs.
- Encourager les jeunes sportifs à poursuivre leur projet à la fois sportif et scolaire.

**Actions à venir :**

- Soutenir les sportifs ambassadeurs qui valorisent l'image du Département.

# B- Le sport pour tous et partout

## Deux orientations :

### Orientation 1 : « Rendre accessible le sport ariégeois »

**Préambule :** La politique sportive en Ariège se singularise par la priorité donnée au sport pour tous avec un focus sur la jeunesse et les publics dits prioritaires. Il conviendra de réduire les inégalités géographiques, individuelles, mais aussi entre disciplines sportives.

#### Constat :

##### Coût moyen des licences

en "loisir"	en "compétition".	en "école de sport" (hors Vol libre et UNSS)
77,79 €	107,93 €	57,28 €

« Le temps de déplacement « domicile-lieu de pratique » est en moyenne de 15 minutes sur le département de l'Ariège. Cette moyenne, qui paraît raisonnable, cache en réalité de réelles disparités en fonction de la communauté de communes d'habitation : entre 5 minutes et 39 minutes de transport en moyenne pour aller pratiquer son activité en structure »

#### Nombre de familles d'APS différentes praticables grâce aux clubs par CC



## **Objectif n°1 : Améliorer l'accessibilité géographique, économique et sociale**

### **Actions engagées :**

- Financer des actions d'animation sportive en faveur des publics prioritaires : jeunes, personnes en situation de handicap...
- Favoriser les transports pour les collèges et les écoles primaires : sorties scolaires aidées par le Conseil départemental.

### **Actions à venir :**

- Promouvoir les projets susceptibles d'être éligibles au plan « sport santé bien être ».
- Développer les équipements sportifs structurants.
- Favoriser la communication sur les dispositifs d'aide à l'adhésion en club et le recours au Transport à la Demande (ARP : CDOS).

## **Objectif n°2 : Accroître la pratique féminine**

### **Actions engagées :**

- Financer des actions de pratiques sportives en faveur des femmes.

### **Actions à venir :**

- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la féminisation.

## Orientation 2 : « Appréhender la dimension citoyenne du sport »

**Préambule :** Les associations sportives et les activités physiques et sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires.

Le sport ariégeois doit contribuer au développement du tissu social du département et être un vecteur d'intégration économique, sociale, de mixité des genres et des générations et d'épanouissement individuel et collectif.

**Constat :**

### Répartition des licences sportives selon les tranches d'âges

moins de 3 ans	0,3%
3 à 10 ans	16,2%
11 à 14 ans	16,6%
15 à 17 ans	9,4%
18 à 24 ans	8,8%
25 à 39 ans	16,1%
40 à 59 ans	19,5%
plus de 60 ans	13,0%

### Les activités regroupant le plus de jeunes de moins de 18 ans sur le département

	Nb licences - 18 ans	% des licences totales
UNSS	2184	82.9 %
FOOTBALL	1204	29.5 %
EQUITATION	1088	67.1 %
RUGBY	922	35.4 %
JUDO	783	59.7 %
GYMNASTIQUE	764	79.4 %
SKI	737	43.9 %
NATATION	617	68.1 %
TENNIS	608	29.6 %
HANDBALL	462	64.3 %

## **Objectif n°1 : Favoriser la pratique sportive des jeunes**

### **Actions engagées :**

- Conforter les financements vers les actions des écoles de sport pour les jeunes de moins de 18 ans (ARP : Conseil départemental).
- Encourager l'engagement des jeunes : prise de responsabilité, parrainage, organisation de manifestations.
- Financer des parcours éducatifs sportifs dans le cadre du temps périscolaire (ARP : Conseil départemental).

### **Actions à venir :**

- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la jeunesse.
- Adapter les critères d'attribution de subventions aux écoles de sport notamment pour la tranche d'âge 15-17 ans avec la mise en place d'aides aux projets (ARP : Conseil départemental).
- Favoriser les interactions avec les COPIL Politiques éducatives sur les territoires.
- Inciter à un financement complémentaire des écoles de sport par les collectivités locales.

## **Objectif n°2 : Favoriser la pratique sportive dans les territoires comme vecteur de citoyenneté**

### **Actions engagées :**

- Financer des actions sportives, au bénéfice des territoires, dans lesquels les habitants sont les plus éloignés de la pratique (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, Zones de Revitalisations Rurales).
- Participer aux diagnostics, aux enjeux et aux objectifs opérationnels dans le cadre des contrats de territoires (ARP : DDCSPP).
- Participer au financement des actions sportives de la Politique de la ville (Foix, Pamiers, Saint Girons et Lavelanet) (ARP : DDCSPP).
- Accompagner les associations dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville (ARP : DDCSPP).
- Mettre en place des actions de prévention et de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport (ARP : DDCSPP).
- Améliorer l'accessibilité économique pour les jeunes issus de milieux défavorisés, faisant l'objet d'un suivi par les services sociaux du Conseil départemental : accompagnement spécifique par le CDOS en lien avec les services sociaux du Département.

### **Actions à venir :**

- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la citoyenneté.

## C- Les équipements sportifs

**Orientation : « Identifier l'offre actuelle...pour préparer demain »**

**Preamble :** Les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ont des implications fortes dans les domaines les plus variés : sport, loisirs, tourisme, enseignement, insertion et cohésion sociale, économie, santé, aménagement du territoire. Ils sont essentiels pour le développement du sport et ont une incidence directe sur la qualité des pratiques et leur gestion.

**Constat :**

### Nombre de familles d'activités praticables grâce aux équipements par CC

<b>EPCI</b>	<b>Nombre de familles d'APS praticables</b>
CC du Pays de Pamiers	27
CC du Pays de Foix	24
CC de Saint-Girons	21
CC du Pays de Mirepoix	21
CC du Pays d'Olmes	19
CC du Canton d'Oust	17
CC de Saverdun	16
CC du Canton de Varilhes	15
CC Seronnais 117	15
CC de Lèze	14
CC d'Auzat et du Vicdessos	14
CC des Vallées d'Ax	12
CC du Pays de Tarascon	12
CC de l'Arize	9
CC du Bas Couserans	9
CC du Volvestre Ariégeois	9
CC Castillonnais	7
CC du Donezan	6
CC du Canton de Massat	6
CC du Val Couserans	4
CC Moyenne Vallée de l'Hers	4

### Familles d'activités physiques et sportives permises par les équipements.

	Nombre d'équipements	% des équipements présents sur le territoire
Tennis	157	19,6%
Football	153	19,1%
Sports de boule	134	16,8%
Basket-Ball	124	15,5%
Gymnastique-fitness-wellness	114	14,3%
Handball	71	8,9%
Rugby	53	6,6%
Volley-Ball	53	6,6%
Sports de combat	39	4,9%
Equitation	35	4,4%
Nage	35	4,4%
Badminton et squash	27	3,4%
Danse	26	3,3%
Athlétisme	23	2,9%
Musculation	14	1,8%
Tir	13	1,6%
Autres sports collectifs*	10	1,3%
Escalade	10	1,3%
Arts Martiaux	9	1,1%
Skate et roller	8	1,0%
Tennis de table	6	0,8%
Vélo	6	0,8%
Golf	4	0,5%
Escrime	3	0,4%
Course hors stade/footing	2	0,3%
Aviron-Canoë	1	0,1%
Marche	1	0,1%

#### **Objectif n°1 : Optimiser le parc existant, le plein emploi des installations**

##### **Actions engagées :**

- Inciter les établissements scolaires du premier et second degré à ouvrir leurs installations aux associations locales pour les écoles de sport via un conventionnement type avec les collèges (ARP : Conseil départemental).
- Favoriser l'optimisation de l'usage des équipements communaux ou intercommunaux en faveur des collégiens (ARP : Conseil départemental).

##### **Actions à venir :**

- Etudier avec les collectivités le taux d'occupation des installations sportives.
- Favoriser la participation du mouvement sportif dans les instances consultatives des territoires porteurs d'équipements.
- Entretien des équipements existants pour limiter la vétusté.

#### **Objectif n°2 : Diagnostiquer les besoins pour anticiper l'avenir**

##### **Actions à venir :**

- Réaliser un schéma directeur des équipements sportifs du département.
- Participer au financement des équipements sportifs structurants au sein des Quartiers Politique de la Ville ou des Zones de Revitalisations Rurales, à partir du moment où un constat de « carence » est apporté.
- Mise en place d'une programmation prévisionnelle spécifique aux équipements sportifs avec échelonnement des travaux sur plusieurs années.
- Mettre à jour les données du RES (Recensement des Equipements Sportifs).
- Recenser les besoins des associations en termes d'équipements sportifs (ARP : CDOS).

## D- Le monde sportif

### Deux orientations :

#### Orientation 1 : « Aider à la professionnalisation du sport ariégeois »

**Préambule :** L'emploi sportif se caractérise bien souvent par un périmètre flou, avec plusieurs branches professionnelles. Ainsi, il se trouve à l'intersection d'autres domaines tels que la santé, le tourisme, la vente ou encore l'organisation d'événement.

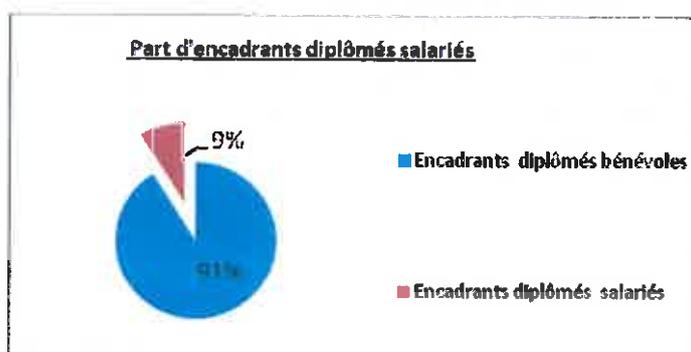
Les champs d'interventions des salariés sportifs sont également très différents et peuvent être liés directement à la pratique sportive, à la gestion d'équipements et d'infrastructures voire à visée commerciale.

De même que les employeurs sont susceptibles d'être à la fois multiples et différents.

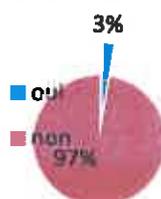
#### Constat :

##### Encadrants diplômés salariés et extrapolation du nombre d'encadrants diplômés sur le département

	Nombre d'encadrants diplômés	Encadrants diplômés salariés	ETP
Recensés à partir des répondants (439 clubs représentés)	728	65,00	35,25
Extrapolation pour le territoire (530 clubs)	879	78,47	42,56



##### Part des clubs bénéficiant, pour la gestion, des services d'un ou de salarié(s) (autre que pour l'encadrement sportif)



### **Objectif n°1 : Contribuer au développement de l'emploi sportif non marchand : création maîtrisée**

#### **Actions engagées :**

- Prendre en compte l'encadrement par des acteurs diplômés dans l'attribution des aides accordées aux clubs et comités départementaux.
- Inciter à la mutualisation des compétences et des emplois dès lors que les diplômés le permettent : aide financière aux actions de mutualisation.
- Mise en place de temps de rencontres et de formations communes accessibles au plus grand nombre (ARP : CDOS).
- Contribuer au financement direct d'emplois aidés dans le champ sportif.
- Participer, avec PAASPORT, à l'étude de la faisabilité liée à une embauche (ARP : DDCSPP).
- Accompagner, de manière personnalisée, les demandeurs pour permettre un accès à un emploi de qualité à l'aide des outils et des dispositifs existants (ARP : DDCSPP).

### **Objectif n°2 : Contribuer au développement de l'emploi sportif : pérennisation et consolidation**

#### **Actions engagées :**

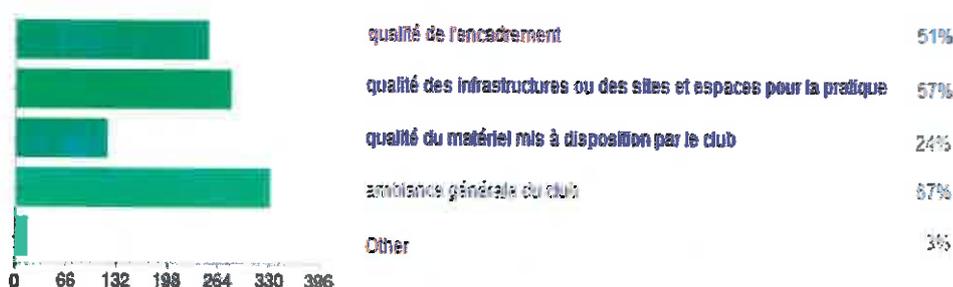
- Participer au financement indirect des emplois sportifs par l'aide financière à la réalisation des actions techniques (ARP : DDCSPP).
- Contribuer au financement des comités pour le développement d'une offre de services au bénéfice des clubs (ARP : DDCSPP et Conseil départemental).
- Inciter à la mutualisation des emplois (groupements d'employeurs), quand cela est possible, (ARP : DDCSPP et Conseil départemental).

## Orientation 2 : « Former et valoriser les bénévoles pour les accompagner »

**Préambule :** Les dirigeants bénévoles, dont l'action est primordiale mais souvent insuffisamment reconnue sont de plus en plus à la tête de « petites entreprises » avec des préoccupations touchant à la gestion des relations humaines, au suivi comptable et aux difficultés financières. Le domaine du sport demande aux dirigeants et encadrants bénévoles des compétences et des efforts de plus en plus poussés.

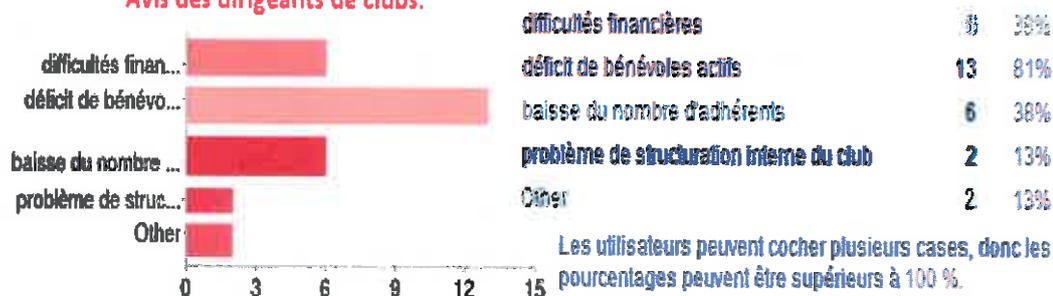
### Constat :

#### Qu'est-ce qui compte le plus pour vous dans le cadre de votre pratique en club ?



#### **Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les clubs ?**

##### **Avis des dirigeants de clubs.**



#### Part des clubs bénéficiant d'un encadrant diplômé



(Représentativité : 439 clubs représentés par 36 CD et 16 clubs sans CD)

### **Objectif n°1 : Accompagner la formation technique des bénévoles (dirigeants, arbitres, entraîneurs, etc)**

#### **Actions engagées :**

- Mettre en place un programme de formations/actions transversales et complémentaires hors formations fédérales (ARP : CDOS).
- Accompagner les associations à la saisie en ligne des demandes de subventions.
- Simplifier le dossier de demande de subvention du Conseil départemental (fonctionnement associatif, écoles de sport, actions techniques et de formation).
- Financer les actions de formations au bénéfice des entraîneurs, jeunes bénévoles, officiels et dirigeants (ARP : DDCSPP et Conseil départemental).
- Agir en partenariat avec le CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) (ARP : DDCSPP).

#### **Actions à venir :**

- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la formation.
- Permettre l'informatisation du dossier de demande de subvention du Conseil départemental.
- Accompagner l'élaboration de projets sportifs pour une olympiade grâce au Projet Sportif Pluriannuel partagé entre la DDCSPP de l'Ariège, le Conseil départemental et le CDOS.

### **Objectif n°2 : Accompagner la formation des sportifs**

#### **Actions engagées :**

- Financer des actions de formation des sportifs (suivi technique ponctuel) (ARP : DDCSPP).
- Accompagner les comités départementaux pour le développement d'une offre de services mutualisée au bénéfice des clubs.

#### **Actions à venir :**

- Encourager la mise en place de stages sportifs (ARP : CDOS).

# IV- Et maintenant...

**Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la pratique sportive locale.**

**L'Ariège possède une culture sportive reconnue, avec un engagement territorial déjà fortement marqué.**

**A l'heure d'écrire un schéma, il convient de retracer les évolutions conséquentes survenues depuis l'étude 2013 puis plus récemment avec la réforme territoriale. Entre 2013 et 2017, les équipements sportifs structurants se sont multipliés :**

- Le gymnase de Lézat
- La salle multisports et piste de BMX de Pamiers
- La piscine et le skate parc de Foix
- Le gymnase du Mas d'Azil
- Le city stade de Prat Bonrepaux
- Le city stade de Saint Jean du Falga
- Le centre aquatique du Couserans

**De même des rénovations notamment :**

- Le stade de l'Ayroule
- Les courts de tennis de La Bastide de Sérou et de Tarascon sur Ariège

**La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) amplifie le processus d'intégration des communes pour faire changer les intercommunalités d'échelle. La loi NOTRe confirme le sport comme compétence partagée entre chaque niveau de collectivités.**

**Plus récemment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le relèvement du seuil du nombre d'habitants au sein des intercommunalités (de 5 000 à 15 000 habitants) permet d'accroître les capacités d'actions au niveau de bassins de vie plus étendus. Le changement de périmètre peut-être un moteur pour favoriser l'implication accrue des intercommunalités en faveur du sport.**

**L'enjeu de demain réside dans la montée en compétence sport par les 8 nouvelles communautés de communes sur des actions d'intérêt communautaire.**

**Cette prise de compétence passe par l'élaboration d'un projet sportif adapté à chaque territoire, complémentaire et accompagné par la politique sportive départementale à travers le schéma tout en amplifiant le partenariat avec le mouvement sportif ariégeois.**



# Annexe

# Projet Sportif Pluriannuel

La DDCSPP de l'Ariège, le Conseil départemental et le CDOS incitent fortement les comités départementaux à concevoir un Projet Sportif Pluriannuel pour une olympiade, à l'aide d'un document commun.

Chacun reste libre d'apprécier l'opportunité de s'engager dans cette voie.

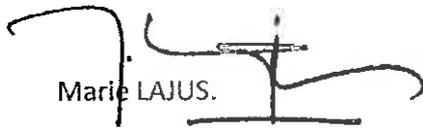
Le Projet Sportif Pluriannuel **doit être synthétique** et comporter les éléments suivants:

- un **diagnostic succinct** du contexte ariégeois de la discipline concernée.
- les **principaux objectifs** sportifs du comité départemental pour les 4 années de l'olympiade en tenant compte des priorités de la fédération et en s'appuyant sur les clubs.
- les **actions prioritaires** à mettre en œuvre et leurs modalités d'évaluation pour les thématiques suivantes : **la formation, la féminisation, la citoyenneté, la performance, la jeunesse, autres (précisez).**

Ce **document unique** est transmis pour chaque olympiade à la DDCSPP et au Conseil départemental dans le cadre des demandes de subventions et au CDOS pour avis.

Fait à Foix, le 5 décembre 2017

La Préfète de l'Ariège,

  
Marie LAJUS.

Le Président du Conseil départemental,

  
Henri NAYROU

Le Président  
du Comité Départemental Olympique et Sportif,

  
Christian BERNARD.